

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2201

16 octobre 2010

SOMMAIRE

BIP PD Ports Capital Management 1 S.à r.l.	105638	Errakis S.à r.l.	105605
BIP PD Ports Capital Management SCA	105643	European Seafood 1 S.à r.l.	105646
Bluefin Capital S.A.	105602	EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSO- CIATES S.A. en abrégé E.V.C.A.	105612
BNP Paribas Flexi II	105613	EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSO- CIATES S.A. en abrégé E.V.C.A.	105613
Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l. ...	105638	EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSO- CIATES S.A. en abrégé E.V.C.A.	105613
Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l. ...	105643	EUSA Pharma (Luxembourg) S.à r.l. ...	105605
Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l. ...	105636	Eva S.A.	105633
Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management SCA	105643	Ferralux S.à r.l.	105634
Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management SCA	105602	Ferronav S.à r.l.	105634
Brunelleschi S.à r.l.	105602	Filter Products Europe S.A.	105612
BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l.	105602	Financière Louis Delhaize Luxembourg S.A.	105634
Camping Bissen s.à r.l.	105646	Finnhamn S.à r.l.	105633
Canalmusic S.A.	105647	Finnhamn S.à r.l.	105633
Carcontact s.à r.l.	105647	Finproject S.A.	105635
Chrysaor S.à r.l.	105605	Fisher Holdings Luxembourg Sàrl	105635
Claravallis s. à r.l.	105647	Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l.	105635
Colombus Invest S.A.	105647	Flèches S.A.	105635
Colonnade Holdco N° 10 S.A.	105645	Fortis Flexi II	105613
Colprassur S.A.	105648	Garage FEYEREISEN S.à r.l.	105635
Compagnie Fiduciaire Group	105646	Garo Immobilière s.à r.l.	105636
Covidien Group S.à r.l.	105646	Geofelt	105637
Débosselage Mobile s.à r.l.	105648	GE-Systems	105635
DH O Alpha Lux S.à r.l.	105648	Global Investments S.A.	105638
DH O Beta S.à r.l.	105648	Grafias S.à r.l.	105636
Duferco Participations Holding S.A.	105648	Grafias S.à r.l.	105636
Eam S.A.	105605	Guixol s.à r.l.	105606
Eginter S.A.	105605	Investex S.A.	105645
Elocap Lux S.A.	105634	L. J. Immobilière s.à r.l.	105647
Equiventus Capital	105606	MP Confect	105640
Ermis Investment S.A.	105612	Procap CP S.A.	105634
		Sculptor Holdings S.à r.l.	105602

Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.915.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59554 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010120504/11.

(100136715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Bluefin Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.278.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Bluefin Capital S.A.

Signature

Référence de publication: 2010120505/12.

(100136783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Brunelleschi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 50.978.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010120507/10.

(100136709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

BT Luxembourg Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 117.300.002,30.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 92.175.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 3 septembre 2010

Les associés décident de modifier la résolution transitoire relative à l'exercice social de la Société prise lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 22 décembre 2009.

Il y aura donc lieu de lire "Le premier exercice social commencera le 1^{er} avril 2009 et se terminera le 31 décembre 2009" au lieu de "Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2009"

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010120508/15.

(100136413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Sculptor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 111.786.

In the year two thousand and ten, on the first of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Sculptor Holdings S. à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office in 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated October 28th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 346 of February 16th, 2006. The Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated December 15th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 211 of February 1st, 2010.

The meeting is presided by Mrs Nathalie SENDEGEYA, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that 100% of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.) To transfer the registered office from 9, Parc d'Activité Syrdall, L5365 Munsbach to 2, rue J.Hackin, L-1746 Luxembourg;

2.) To amend the provisions of the first and second paragraphs of article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

3.) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach to 2, rue J.Hackin, L1746 Luxembourg, so that the first and second paragraph of article 3 of the articles of association will be read as follows:

" **Art. 3. Registered office. (First and Second paragraph).** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers."

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française

L'an deux mille dix, le premier septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «Sculptor Holdings S. à r.l.», avec siège social à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, de résidence à Luxembourg en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 346 du 16 FÉVRIER 2006. Les statuts de la Société ont été

modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 211 du 1^{er} février 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie SENDEGEYA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que 100% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de 9, Parc d'Activité Syrdal, L-5365 Munsbach, à 2, rue J.Hackin, L-1746 Luxembourg;

2) Modification de l'article 3, premier et deuxième paragraphe des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de la municipalité de Luxembourg par décision du conseil de gérance.»;

3) Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de 9, Parc d'Activité Syrdal, L-5365 Munsbach à 2, rue J.Hackin, L-1746 Luxembourg et de modifier par subséquent l'article 3, premier et deuxième paragraphe des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Siège social. (Premier et Deuxième paragraphe).** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de la municipalité de Luxembourg par décision du conseil de gérance.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100.-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Sendegeya, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2010. LAC/2010/38679. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120706/114.

(100136927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Chrysaor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.285.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59546 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010120510/10.

(100136932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

EUSA Pharma (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 118.913.425,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120558/11.

(100136477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Errakis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.973.

Par résolutions prises en date du 16 août 2010, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérance de classe A, avec effet au 15 juin 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010120545/13.

(100136870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Eam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 33.857.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 06 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120548/10.

(100136674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Eginter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 19.916.

Veuillez noter que Monsieur Pierre A. PAIROUX, administrateur et vice-président de la Société, demeure à 8, rue des Trois Héros, B-1320 Beauvechain (Belgique), et que Madame Valérie BEHAEGEL, commissaire de la Société, demeure professionnellement à c/o GFB S.A., 9, avenue Pasteur, B-1300 Wavre (Belgique).

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour EGINTER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010120550/14.

(100136974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Guixol s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 108.325.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 31 mai 2010 que l'associé existant de la société GUIXOL SARL IMMOBILIERE C. JANS & ASSOCIES S.A., avec siège à L – 9651 Eschweiler/Wiltz, 4, Rue Tom a transféré avec effet au 31 mai 2010 ses 50 (cinquante) parts sociales de la société d'une valeur de 200,00 € (deux cents euros) chacune à:

la société anonyme MSJCG PARTICIPATIONS S.A., avec siège à L – 9651 Eschweiler/Wiltz, 4, Rue Tom, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch sous le numéro B 139 033.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eschweiler/Wiltz, le 31 mai 2010.

GUIXOL SARL

Les gérants

Référence de publication: 2010120591/17.

(100136599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Equiventus Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 155.284.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of August.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"EQUIVENTUS HOLDING S.A.", a public limited liability company (société anonyme) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by

Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him under private seal in Valletta (Malta) and in Luxembourg, on 26 respectively 27 August 2010.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option, to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from partners or group companies or bank loans.

Subject to the condition of obtaining the appropriate license(s) in the Grand Duchy of Luxembourg and/or abroad, if and when necessary, the Company may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public, on the territory of the Grand Duchy of Luxembourg and/or abroad.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “EQUIVENTUS CAPITAL”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the single partner or of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager, or in case of plurality, of the board of managers.

The Company may, by simple decision of the manager or in case of plurality, of the board of managers, open offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid-up, each carrying one voting right.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by a decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of Category A and of manager(s) of category B. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, with obligatorily the signature of one category A and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, with obligatorily a majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of July of each year and ends on the thirtieth of June the following year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the partner(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may resolve to pay interim dividends under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers showing that sufficient retained profits are available for distribution. If desired, these interim accounts may be reviewed by an independent professional;
2. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 30 June 2011.

Subscription - Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole partner "EQUIVENTUS HOLDING S.A.", prenamed and have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand Euro.

Resolutions of the single partner

The appearing party, acting in its capacity as sole partner, has taken immediately the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following persons:

Category A Manager:

Mrs Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, born on 26 May 1976 in Luxembourg, residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

Category B Manager:

Mr Manuel HACK, Maître en sciences économiques, born on 19 June 1966, residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The duration of their mandate is set at 1 (one) year and ends with the annual general meeting approving the annual accounts of 2011.

In accordance with Article twelve (12) of the Company's Articles of Incorporation the Company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two (2) managers, with obligatorily the signature of one category A and one category B manager.

2. The address of the Company is fixed at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same signed together with Us notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorherstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, am siebenundzwanzigsten August.

Vor Uns unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

„EQUIVENTUS HOLDING S.A.“, eine Aktiengesellschaft gegründet und bestehend unter den Gesetzen von Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxemburg, welche noch nicht im Firmenregister von und zu Luxemburg eingetragen wurde,

hier vertreten durch

Herrn Brendan D. KLAPP, Angestellter, beruflich tätig in Beles (Großherzogtum Luxemburg),

auf Grund einer ihm, in Valletta (Malta) und in Luxemburg, am 26. beziehungsweise am 27. August 2010, erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Vorerwähnte Vollmacht, nachdem sie durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den amtierenden Notar „ne varietur“ paraphiert wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, handelnd wie eingangs erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt festzulegen:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt (hiernach die „Gesellschaft“), und im Besonderen dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (hiernach das „Gesetz“), sowie der gegenwärtigen Satzung (hiernach die „Satzung“), welche in den Artikeln 7, 10, 11 und 14 Ausnahmeregeln über Einpersonengesellschaften beinhalten.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in jeder Form an anderen luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, sowie die Kontrolle, Verwaltung und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Aktiva insbesondere für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Veräußerung eines Portefeuilles, der sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, verwenden. Die Aktiva dienen auch dem Erwerb von Wertpapieren und Patenten entweder durch Einbringung, Zeichnung, Kaufoption oder durch andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere und Patente durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie veräußern, sie entwickeln. Die Gesellschaft kann den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft kann, in Luxemburg und im Ausland, Gesellschaften, die der gleichen internationalen Gruppe wie sie selbst angehören, Kredite gewähren. Die Kredite werden unter anderem, aber nicht ausschließlich durch Gelder und finanzielle Instrumente, wie Aktionärsdarlehen, wie Darlehen, die durch Gesellschaften, die zur gleichen Gruppe gehören gewährt wurden oder wie Bankdarlehen, refinanziert.

Die Gesellschaft kann, in Luxemburg und/oder im Ausland, jede gewerbliche und kommerzielle Tätigkeit ausüben und sie kann der Öffentlichkeit zugängliche Geschäftseinrichtungen im Großherzogtum Luxemburgs und/oder im Ausland unterhalten, insofern sie im Besitz der benötigten luxemburgischen und/oder ausländischen Genehmigungen ist.

Des weiteren kann die Gesellschaft jegliche Geschäfte im Finanz-, Handels-, Industrie-, sowie Immobilienbereich tätigen. Sie kann alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist „EQUIVENTUS CAPITAL“.

Art. 5. Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Er kann durch einen Beschluß des einzigen Gesellschafters oder durch einen gemäß den Regelungen zur Änderung der Satzung gehaltenen Außerordentlichen Gesellschafterbeschuß an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann innerhalb der Gemeinde durch einen einfachen Beschluß des Geschäftsführers, oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, durch einen Beschluß des Geschäftsführerrates verlegt werden.

Die Gesellschaft kann, durch einen einfachen Beschluß des Geschäftsführers, oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, durch einen Beschluß des Geschäftsführerrates, Geschäftsräume und Zweigniederlassungen, in Luxemburg und im Ausland errichten.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in zwölftausend fünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von einem Euro (1,- EUR) pro Anteil, die sämtlich übernommen und vollständig eingezahlt sind. Jeder Anteil vermittelt eine Stimme.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt durch einen Beschluß des einzigen Gesellschafters, oder im Falle von mehreren Gesellschaftern einem Gesellschafterbeschuß, in Übereinstimmung mit Artikel 14 der vorliegenden Satzung abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Gegenüber der Gesellschaft, sind die Gesellschaftsanteile unteilbar, da nur ein Eigner pro Anteil zugelassen ist. Gemeinschaftsbesitzer müssen eine Person, die sie vertritt, ernennen.

Art. 10. Im Falle eines einzigen Gesellschafters, sind die Anteile frei übertragbar.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern müssen die von jedem Gesellschafter gehaltenen Anteile gemäß Artikel 189 des Gesetzes über Handelsgesellschaften übertragen werden.

Art. 11. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 12. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese einen Geschäftsführerrat, bestehend aus Geschäftsführer(n) der Kategorie A und Geschäftsführer(n) der Kategorie B. Der/die Geschäftsführer müssen keine Aktionäre sein. Die Geschäftsführer können ad nutum abberufen werden.

Gegenüber Drittpersonen haben der/die Geschäftsführer die weitgehendsten Befugnisse um im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Operationen zu erledigen und gut zu heißen, die im Sinne und Zweck der Gesellschaft und dieser Satzung sind.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen unter die Befugnisse des Geschäftsführers, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern des Geschäftsführerrates.

Die Gesellschaft wird rechtlich verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers, oder im Falle von mehreren Geschäftsführer, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates, davon obligatorisch eine Unterschrift eines Kategorie A Geschäftsführers und eine Unterschrift eines Kategorie B Geschäftsführers.

Der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern der Geschäftsführerrat, kann seine Befugnisse für bestimmte Aufgaben an verschiedene ad hoc Vertreter abtreten.

Der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern der Geschäftsführerrat, wird die Haftung, die Vergütung (falls zutreffend) und die Dauer des Amtes des Vertreters, sowie alle anderen wichtigen Konditionen seines Amtes festlegen.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, werden die Beschlüsse des Geschäftsführerrates durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst, mit einer obligatorischen Mehrheit in jeder Kategorie von Geschäftsführern.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Mitgliedern des Geschäftsführerrates gefasst und unterschrieben sind, haben dieselbe Gültigkeit wie die während einer Geschäftsführerratssitzung gefassten Beschlüsse.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann mittels Telefon- oder Video-Konferenz, oder mittels jedes anderen gleichartigen Kommunikationsmittel, die es den teilnehmenden Mitgliedern erlauben einander zu hören und zu verstehen an Geschäftsführerratssitzungen teilnehmen. Die Teilnahme an einer Geschäftsführerratssitzung mittels dieser Kommunikationsmittel entspricht der persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung.

Art. 13. Der/ Die Geschäftsführer geht/ gehen durch die Ausübung seines/ihres Mandates im Namen der Gesellschaft keine persönliche Haftung ein.

Art. 14. Der Einzelgesellschafter übernimmt alle Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung erteilt wurden.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, kann jeder Gesellschafter an den Abstimmungen unabhängig von der Anzahl seiner Anteile teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile.

Kollektive Beschlüsse sind nur dann rechtskräftig, wenn sie von den Anteilseignern, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen wurden.

Beschlüsse, welche eine Satzungsänderung benötigen, werden gemäß den Vorschriften des Gesetzes über Handelsgesellschaften, durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, die mindestens drei-viertel des Gesellschaftskapitals darstellen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juli eines jeden Jahres und endet am 30. Juni des darauffolgenden Jahres.

Art. 16. Am Ende jedes Geschäftsjahres, wird vom Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, vom Geschäftsführerrrat ein Inventar sowie eine Aufstellung der Aktiva und Passiva erstellt.

Bilanz und Inventar stehen den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 17. Der Gesamtgewinn der Gesellschaft, so wie er aus dem jährlichen Gesellschafterbeschuß hervorgeht, stellt nach Abzug der allgemeinen Ausgaben, Abschreibungen und Kosten den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Nettogewinn nach Abzug der Gesetzlichen Rücklage kann an den/die Gesellschafter im Verhältnis zu seinem/ihrer Anteilbesitz in der Gesellschaft verteilt werden.

Der Geschäftsführer, oder im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Geschäftsführerrrat, kann - unter folgenden Bedingungen - die Auszahlung einer Vorschussdividende beschließen:

1. Eine Zwischenbilanz der Gesellschaft, aus der hervorgeht, dass genügend Gewinnrücklagen zur Ausschüttung vorhanden sind, wird durch den oder die Geschäftsführer erstellt. Diese Zwischenbilanz kann, wenn gewünscht, durch einen unabhängigen Experten überprüft werden.

2. Die Zahlung erfolgt, sobald die Gesellschaft die Gewissheit hat, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht in Gefahr sind.

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidator(en) ausgeführt, welche(r) kein Gesellschafter sein muss(en) und der/ die von den Gesellschaftern ernannt wird/ werden, welche seine Befugnisse und seine Vergütung festlegen.

Art. 19. Alles was nicht durch die gegenwärtige Satzung festgelegt ist, unterliegt der bestehenden Gesetzgebung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 30. Juni 2011.

Zeichnung - Einzahlung

Die zwölftausend fünfhundert (12.500) Anteile sind durch „EQUIVENTUS HOLDING S.A.“ vorgenannt, gezeichnet und wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde, was dieser ausdrücklich bestätigt.

Abschätzung - Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Honorare und Lasten in welcher Art auch immer die aus der Gründung der Gesellschaft entstanden sind, werden abgeschätzt auf ungefähr tausend Euro.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sodann hat die vorgenannte Partei, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Gesellschaft wird von den folgenden Geschäftsführern verwaltet:

Geschäftsführer der Kategorie A:

Frau Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, geboren am 27. Mai 1976 in Luxembourg, beruflich tätig in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

Geschäftsführer der Kategorie B:

Herr Manuel HACK, Maître en sciences économiques, geboren am 19. Juni 1966, beruflich tätig in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Das Mandat der Geschäftsführer wird für eine Dauer von einem (1) Jahr, bis zur Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2011 befindet, festgelegt.

Gemäß Artikel zwölf (12) der Gesellschaftssatzung, die Gesellschaft wird rechtlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführern, davon obligatorisch eine Unterschrift eines Kategorie A Geschäftsführers und eine Unterschrift eines Kategorie B Geschäftsführers.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxemburg.

Der unterzeichnende Notar, der englischen Sprache mächtig, erklärt, dass vorliegende Urkunde auf Antrag der oben genannten Partei in englischer Sprache verfasst wurde, der eine deutsche Fassung folgt; auf Antrag derselben Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text gilt der englische Text.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar die gegenwärtige Urkunde.

Gezeichnet: B. D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 31. August 2010. Relation: EAC/2010/10459. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010120551/306.

(100137057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Filter Products Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, 1, Zone Industrielle Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 106.815.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale de la société FILTER PRODUCTS EUROPE S.A. qui s'est tenue en date du 25/06/2010 au siège social que:

1) a été nommé comme commissaire:

- Value Création Europe SPRL, enregistrée au registre des personnes morales de Nivelles sous le numéro 0866247711, ayant son siège social avenue Emile Verhaeren 26/1 à B-1348 Louvain-la-Neuve, représentée par Monsieur Olivier Gazon, né le 04/12/1965 à B-Fosse-sur-Salm (Belgique), demeurant avenue Emile Verhaeren 26/1 à B-1348 Louvain-la-Neuve

Pour extrait conforme

WEISSBERG CORP. INVESTMENTS Ltd

Représentée par Marc Weissberg / Sylvie Philippin

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010120566/18.

(100136682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Ermis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 146.741.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2010.

Pour: ERMIS INVESTMENT S.A

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Nathalie PAQUET-GILLARD

Référence de publication: 2010120552/15.

(100136971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATES S.A. en abrégé E.V.C.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 22.249.

—
Le bilan au 31.12.2008 de la société EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATES S.A. en abrégé E.V.C.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010120555/13.

(100137058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATES S.A. en abrégé E.V.C.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 22.249.

Le bilan au 31.12.2007 de la société EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATES S.A. en abrégé E.V.C.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010120556/13.

(100137059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATES S.A. en abrégé E.V.C.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 22.249.

Le bilan au 31.12.2006 de la société EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATES S.A. en abrégé E.V.C.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010120557/13.

(100137060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

**BNPP Flexi II, BNP Paribas Flexi II, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Fortis Flexi II).**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 130.737.

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth of July.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FORTIS FLEXI II, with registered office at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number B 130.737, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 24, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1924 of September 8, 2007.

The meeting is opened at 11.00 a.m. and Mrs Nathalie Moroni, with professional address in L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich, is elected chairman of the meeting.

Mrs. Frédérique Vatriquant, with professional address in L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich, is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mr. Didier Lambert, with professional address in L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda published in the Luxembourgish Wort, in the "Voix" and in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on June 22, 2010 and July 8, 2010.

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1) Change of the Company's name to BNP Paribas Flexi II and amendment of Article 1 of the Articles of Association, as follows: "A limited company (société anonyme) in the form of an open-ended investment company (société d'investissement à capital variable - "SICAV") named "BNP Paribas Flexi II", in abbreviated form "BNPP Flexi II" (referred to hereinafter as "the Company") has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the "Articles of Association"). The complete naming and the abbreviated naming can be equally used in all the official and commercial documents of the Company";

2) Transfer of the head office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;

3) Amendment of the second sentence of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";

4) Amendment of the title of Article 11 of the Articles of Association "Restrictions on the acquisition of Company shares" to "Restrictions on the holding of Company shares";

5) Change in the method for valuing unlisted securities as provided for by Article 14 (d) of the Articles of Association; Change in the method for valuing derivative financial instruments as provided for by Article 14 (g) and (h) of the Articles of Association;

6) Rewording of point (4) of Article 14 of the Articles of Association describing the Company's commitments;

7) Amendment of Article 14 of the Articles of Association to allow the Board of Directors to calculate a second net asset value under certain circumstances (Swing Pricing);

8) Rewording of the Article 15 of the Articles of Association regarding the suspension of the calculation of the net asset value and the issue, conversion and redemption of shares.

9) Rewording of Article 16 of the Articles of Association describing the Directors.

10) Amendment of first paragraph of the Article 25 of the Articles of Association to hold the general meeting of shareholders at the registered office of the Company and not necessary in Luxembourg;

Amendment of Article 25 of the Articles of Association to allow a shareholders' meeting to be called at the request of the Board of Directors or of shareholders representing at least one-tenth of the share capital;

11) Removal of the terms of dividend payment stated in Article 29 of the Articles of Association;

12) Revision of Articles 31 and 32 of the Articles of Association specifying the terms for depositing undistributed assets with the Caisse des Consignations in the event of winding-up of a sub-fund, category or sub-category;

13) Addition of the terms "and modifying laws" at the end of the article 35 of the Articles of Association;

IV.- It appears from the attendance list, that, 1 share is represented at the present extraordinary general meeting.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on June 21, 2010 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorised to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the Company's name to BNP Paribas Flexi II and amendment of Article 1 of the Articles of Association, as follows: "A limited company (société anonyme) in the form of an open-ended investment company (société d'investissement à capital variable - "SICAV") named "BNP Paribas Flexi II", in abbreviated form "BNPP Flexi II" (referred to hereinafter as "the Company") has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the "Articles of Association"). The complete naming and the abbreviated naming can be equally used in all the official and commercial documents of the Company".

Second resolution

The general meeting decides to transfer the head office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequently to modify Article 4 of the Articles of Association.

Third resolution

The general meeting decides to amend the second sentence of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within

the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg”.

Fourth resolution

The general meeting decides to amend the title of Article 11 of the Articles of Association “Restrictions on the acquisition of Company shares” to “Restrictions on the holding of Company shares”.

Fifth resolution

The general meeting decides to change in the method for valuing unlisted securities as provided for by Article 14 (d) of the Articles of Association.

The general meeting decides to change in the method for valuing derivative financial instruments as provided for by Article 14 (g) and (h) of the Articles of Association.

Sixth resolution

The general meeting decides to reword the point (4) of Article 14 of the Articles of Association describing the Company’s commitments.

Seventh resolution

The general meeting decides to amend Article 14 of the Articles of Association to allow the Board of Directors to calculate a second net asset value under certain circumstances (Swing Pricing).

Eighth resolution

The general meeting decides to reword the Article 15 of the Articles of Association regarding the suspension of the calculation of the net asset value and the issue, conversion and redemption of shares.

Ninth resolution

The general meeting decides to reword Article 16 of the Articles of Association describing the Directors.

Tenth resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of the Article 25 of the Articles of Association to hold the general meeting of shareholders at the registered office of the Company and not necessary in Luxembourg.

The general meeting decides to amend Article 25 of the Articles of Association to allow a shareholders’ meeting to be called at the request of the Board of Directors or of shareholders representing at least one-tenth of the share capital.

Eleventh resolution

The general meeting decides to remove the terms of dividend payment stated in Article 29 of the Articles of Association.

Twelfth resolution

The general meeting decides to revise Articles 31 and 32 of the Articles of Association specifying the terms for depositing undistributed assets with the Caisse des Consignations in the event of winding-up of a sub-fund, category or sub-category.

Thirteenth resolution

The general meeting decides to add the terms “and modifying laws” at the end of the article 35 of the Articles of Association.

Fourteenth resolution

The general meeting decides the adoption of the co-ordinated version of the Articles of Incorporation in accordance with the modifications mentioned here above:

“Chapter I - Company name - Term - Objects - Registered office

Art. 1. Legal form and Company name. A limited company (société anonyme) in the form of an open-end investment company (société d’investissement à capital variable - "SICAV") named “BNP PARIBAS FLEXI II”, in abbreviated form “BNPP Flexi II” (hereinafter the “Company”) has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the “Articles of Association”). The complete naming and the abbreviated naming can be equally used in all the official and commercial documents of the Company.

Art. 2. Term. The Company has been established for an indefinite term.

Art. 3. Object. The Company’s sole object is to invest the funds that it has at its disposal in securities and/or other liquid financial assets with the aim of spreading the investment risks and of sharing the results of its asset management activities with its shareholders.

In general, the Company may take all measures and carry out, at its discretion, all transactions to further its object in the broadest sense of the term in the scope of the Act of 20 December 2002 on collective investment undertakings (the “Act”).

Art. 4. Registered office. The Company’s registered office is located in Howald-Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

In the event the Board of Directors considers that extraordinary political, economic or social events liable to compromise the Company’s normal operations at the registered office or ease of communication with said registered office or by said office with other countries have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until said abnormal situation no longer exists. However, any such temporary measure shall have no effect on the Company’s nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of the registered office, shall continue to be a Luxembourg company.

The Company may, by simple decision of the Board of Directors, open branches or offices in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II - Capital - Share features

Art. 5. Capital. The capital shall be represented by fully paid up shares without par value, which shall at all times be equal to the Company’s net asset value.

The minimum capital is the amount provided for under the Act.

Art. 6. Sub-funds. As decided by the Board of Directors, shares shall be organised into different sub-funds (hereinafter referred to as “sub-funds”), and the proceeds from the issue of the shares of each sub-fund shall be invested in securities and other liquid financial assets, on the basis of the investment policy determined by the Board of Directors, while taking into consideration the restrictions on investments provided for under the Act and current regulations.

Art. 7. Share categories and Sub-categories. The Board of Directors may create share categories and/or sub-categories within a sub-fund corresponding to (i) a specific distribution policy, such as shares granting entitlement to dividends (“distribution shares”) or not granting entitlement to dividends (“accumulation shares”) and/or (ii) a specific cost structure and/or (iii) any other specificity applicable to a share category and/or sub-category.

Art. 8. Share form. All shares, regardless of the sub-fund, the category or sub-category to which it belongs, may be registered or bearer shares as decided by the Board of Directors.

Bearer shares may be issued as certificates in the form decided by the Board of Directors.

Registered shares shall be registered on the register of shareholders kept by the Company or by one or more individuals or legal entities that the Company appoints for this purpose. The entry must mention the name of each shareholder, his place of residence or address for service, the number of shares that he owns, the sub-fund, category and/or sub-category to which said shares belong and the amount paid for each of said shares. In the event a particular shareholder fails to provide an address to the Company, this fact may be mentioned on the register of shareholders and the shareholder’s address shall be deemed to be the Company’s registered office until the shareholder provides the Company with another address. Shareholders may change the address mentioned on the register at any time by sending written notice to the Company’s registered office or to any other address stipulated by the Company. Any transfer of registered shares inter vivos or upon death shall be registered on the register of shareholders.

The owner of registered shares shall receive confirmation of registration in the register or, if the Board of Directors so authorises, a share certificate.

The share certificates shall be signed by two Company directors. These signatures may be either handwritten, printed or stamped. They shall be valid even if the signatories forfeit their power to sign same after the certificates have been printed. However, one of the signatories may be a person delegated by the Board of Directors. In this case, the signature must be handwritten.

Any shareholder who requests a certificate may be asked to pay for the remittance and physical delivery of the certificate. The rate, if any, applied for the physical delivery of certificates shall be specified in the prospectus.

Certificates may be exchanged at any time for certificates of a different form and denomination provided that the individual or legal entity that requests said exchange pays the price thereof.

Within the limits and conditions set by the Board of Directors, bearer shares may be converted into registered shares and vice versa, as requested by the shareholder in question. The shareholder may have to pay the costs of said conversion.

Registered shares shall be converted into bearer shares by cancelling the registered share certificates, if such certificates were issued, and by issuing one or more bearer share certificates in their stead. Said cancellation shall be recorded on the register of registered shares. Bearer shares shall be converted into registered shares by cancelling the bearer share certificates and, if need be, by issuing registered share certificates in their stead. Said issue shall be recorded on the register of registered shares.

The Company acknowledges only one shareholder per share. If a share is jointly owned, if title is split or if the share is disputed, individuals or legal entities claiming a right to the share shall appoint a sole representative to represent the share with regard to the Company. The Company shall be entitled to suspend the exercise of all rights attached to the share until said representative has been appointed.

Art. 9. Lost or Damaged certificates. When a shareholder is able to prove to the Company that his share certificate has been lost or destroyed, a copy may be issued upon his request subject to terms and guarantees decided by the Company. As soon as the new certificate, marked “duplicate”, has been issued, the original certificate shall become invalid.

Damaged share certificates may, once they have been returned to the Company, be exchanged for new certificates by order of the Company. Said damaged certificates shall be cancelled immediately.

The Company may charge the shareholder for the cost of the duplicate or new share certificate and all substantiated expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration on the register or with the destruction of the old certificate.

Art. 10. Issue of shares. The Board of Directors may issue new shares at any time and without limitation, without granting current shareholders a preferential subscription right to the shares to be issued. Any new shares issued must be fully paid up.

When the Company offers shares for subscription, the price per share offered shall be equal to the net asset value of the shares of the sub-fund, category and/or sub-category in question (or where applicable, the initial subscription price specified in the prospectus), increased, where applicable, by the costs and fees set by the Board of Directors.

The subscription price shall be paid within a time frame to be determined by the Board of Directors but which may not exceed seven bank business days in Luxembourg after the date on which the applicable net asset value has been calculated.

Subscription applications may be suspended on the terms and conditions provided for in these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate responsibility for accepting subscriptions, receiving payment of the price of the new shares to be issued and for issuing same to any director, executive director or other representative duly authorised for this purpose.

Further to a decision by the Board of Directors, fractional shares may be issued for registered shares and for bearer shares and credited to the shareholder's share account. Said fractional shares shall grant entitlement to dividends on a pro rata basis.

The Board of Directors may agree to issue shares in consideration of a contribution in kind of securities, in compliance with the current legislation and in particular with the obligation to produce a valuation report by the Company's auditor and provided that such securities correspond to the sub-fund's investment policy and investment restrictions as described in the Company's prospectus.

Art. 11. Restrictions on holding of the Company's shares. The Company may restrict or prohibit the ownership of the Company's shares by any individual or legal entity if such possession constitutes a breach of current law or is harmful to the Company in other ways.

Art. 12. Conversion of shares. Save for specific restrictions decided by the Board of Directors and mentioned in the prospectus, all shareholders may request that all or part of their shares of a certain category / sub-category be converted into shares of a same or another category / sub-category within the same sub-fund or in a different sub-fund.

The conversion price of the shares shall be calculated on the basis of the respective net asset value of both share categories / sub-categories in question calculated on the same calculation date, factoring in, where applicable, costs and fees set by the Board of Directors.

If a share conversion causes the number or total net asset value of shares that a shareholder owns in a given share category/ sub-category to fall below the minimum number or value determined by the Board of Directors, the Company may compel said shareholder to convert all his shares in said category / sub-category.

Converted shares shall be cancelled.

Conversion applications may be suspended in accordance with the terms and conditions of these Articles of Association.

Art. 13. Redemption of shares. All shareholders may request the Company to redeem all or part of his shares in accordance with the terms and conditions set by the Board of Directors in the prospectus and within the limits imposed by law and these Articles of Association.

The redemption price shall be paid within a time frame to be determined by the Board of Directors but which may not exceed seven bank business days in Luxembourg after the date on which the applicable net asset value has been calculated.

The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the sub-fund, category / sub-category concerned, less, where applicable, any costs and fees set by the Board of Directors.

If a redemption request causes the number or total net asset value of the shares that a shareholder owns in a share category / sub-category to fall below such minimum number or value set by the Board of Directors, the Company may compel said shareholder to redeem all of his shares in said share category / sub-category.

The Board of Directors may pay the redemption price to any consenting shareholder by allocation in kind of the securities of the sub-fund in question, provided that the other shareholders do not sustain a loss and a valuation report is drawn up by the Company's auditor. The nature or type of assets to be transferred in such case shall be determined by the manager in compliance with the sub-fund's investment policy and restrictions.

All redeemed shares shall be cancelled.

Redemption applications may be suspended in accordance with the terms and conditions set forth in these Articles of Association.

Art. 14. Net asset value. The Company shall calculate the net asset value of each sub-fund, the net asset value per share for each category and sub-category of share and the issue, conversion and redemption prices at least one per month, at to a frequency to be set by the Board of Directors.

The net asset value of each sub-fund shall be equal to the total value of the assets of said sub-fund less the sub-fund's liabilities.

The net asset value per share is obtained by dividing the net assets of the sub-fund in question by the number of shares issued for said sub-fund, considering, where applicable, the breakdown of the net assets of said sub-fund between the various share categories and sub-categories of the sub-fund in question.

Said net value shall be expressed in the currency of the sub-fund in question or in any other currency that the Board of Directors may choose.

The day on which the net asset value is calculated shall be referred to in these Articles of Association as the "Calculation Date".

The valuation methods shall be as follows:

The Company's assets primarily include:

- (1) all cash in hand and cash deposits, including interest accrued but not yet received and interest accrued on these deposits until the payment date;
- (2) all notes and bills payable on demand and accounts receivable (including the results of sales of securities before the proceeds have been received);
- (3) all securities, units, shares, bonds, options or subscription rights and other investments and securities which are the property of the Company;
- (4) all dividends and distributions to be received by the Company in cash or securities that the Company is aware of;
- (5) all interest accrued but not yet received and all interest generated up to the payment date by securities which are the property of the Company, unless such interest is included in the principal of these securities;
- (6) the Company's formation expenses, insofar as these have not been written down;
- (7) all other assets, whatever their nature, including prepaid expenses.

Without prejudice to the specific provisions applicable to any sub-fund, category and/or sub-category, the value of these assets shall be determined as follows:

a) the value of cash in hand and cash deposits, bills and drafts payable at sight and amounts receivable, prepaid expenses, and dividends and interest due but not yet received, shall comprise the nominal value of these assets, unless it is unlikely that this value could be received; in that event, the value will be determined by deducting an amount which the Company deems adequate to reflect the actual value of these assets; b)

b) the value of shares in undertakings for collective investment shall be determined on the basis of the last net asset value available;

c) the valuation of all securities listed on a stock exchange or any other regulated market which functions regularly, is recognised and accessible to the public, is based on the most recent price in Luxembourg on the calculation date and, if the securities concerned are traded on several markets, on the basis of the most recent price on the major market on which they are traded; if this price is not a true reflection, the valuation shall be based on the probable sale price estimated by the Board of Directors in a prudent and bona fide manner.

d) Unlisted securities or securities not traded on a stock exchange or another regulated market which functions in a regular manner, is recognised and accessible to the public, shall be valued on the basis of the probable sale price estimated in a prudent and bona fide manner by a qualified professional appointed for this purpose by the Board of Directors in agreement with the Depository Bank.

e) securities denominated in a currency other than the currency in which the sub-fund concerned is denominated shall be converted at the exchange rate prevailing on the calculation date.

f) the Board of Directors is authorised to draw up or amend the rules in respect of the relevant valuation rates. Decisions taken in this respect shall be included in the prospectus.

g) derivative financial instruments shall be valued according to the rules decided by the Board of Directors and described in the prospectus. These rules shall have been approved in advance by the Company's auditor and the supervisory authorities

The Company's liabilities include:

- (1) all loans, matured bills and accounts payable;
- (2) all known liabilities, whether or not due, including all contractual obligations due and relating to payment in cash or kind, including the amount of dividends announced by the Company but yet to be paid;
- (3) all reserves, authorised or approved by the Board of Directors, including reserves set up in order to cover a potential capital loss on certain of the Company's investments;
- (4) any other undertakings given by the Company, except for those represented by the Company's equity. For the valuation of the amount of these other liabilities, the Company shall take account of all the charges for which it is liable, including, without restriction, the costs of amendments to the Articles of Association, the prospectus and any other documents relating to the Company, management, performance and other fees and extraordinary expenses, any taxes and duties payable to government departments and stock exchanges, the costs of financial charges, bank charges or brokerage incurred upon the purchase and sale of assets or otherwise. When assessing the amount of these liabilities, the Company shall take account of regular and periodic administrative and other expenses on a pro rata temporis basis.

The assets, liabilities, expenses and fees not allocated to a sub-fund, category or sub-category shall be apportioned to the various sub-funds, categories or sub-categories in equal parts or, subject to the amounts involved justifying this, proportionally to their respective net assets. Each of the Company's shares which is in the process of being redeemed shall be considered as a share issued and existing until closure on the calculation date relating to the redemption of such share and its price shall be considered as a liability of the Company as from closing on the date in question until such time as the price has been duly paid. Each share to be issued by the Company in accordance with subscription applications received shall be considered as issued as from closing on the calculation date of its issue price and its price shall be considered as being an amount due to the Company until such time as it has been duly received by the Company. As far as possible, account shall be taken of any investment or disinvestment decided by the Company until the calculation date.

If it considers that the net asset value calculated is not representative of the real value of the Company's shares, or if since the calculation there have been significant developments on the markets concerned, the Board of Directors may decide to have it updated on that same day, and shall determine a new net asset value in a prudent and bona fide manner.

Art. 15. Suspension of the calculation of the net asset value and the issue, Conversion and Redemption of the shares. Without prejudice to legal causes for suspension, the Company's Board of Directors may at any time temporarily suspend the calculation of the net asset value of shares of one or more sub-funds, as well as the issue, conversion and redemption of shares in the following cases:

- (a) sub-fundsub-fundsub-fundsub-fundsub-fundsub-fundsub-fundsub-fund during any period when one or more currency markets or a stock exchange, which are the main markets or exchanges where a substantial portion of a sub-fund's investments at a given time are listed, is/are closed, except for normal closing days, or during which trading is subject to major restrictions or is suspended;
- (b) when the political, economic, military, currency, social situation or any event of force majeure beyond the responsibility or power of the Company makes it impossible to dispose of one assets by reasonable and normal means, without seriously harming the shareholders' interests;
- (c) during any failure in the means of communication normally used to determine the price of any of the Company's investments or the going prices on a particular market or exchange;
- (d) when restrictions on foreign exchange or transfer of capital prevents transactions from being carried out on behalf of the Company or when purchases or sales of the Company's assets cannot be carried out at normal exchange rates;
- (e) as soon as a decision has been taken to either liquidate the Company or one or more sub-funds;
- (f) to determine an exchange parity under a merger, partial business transfer, demerger transaction or any restructuring operation within, by or in one or more sub-funds of the Company and for a maximum period of two bank business days in Luxembourg;
- (g) as well as in all events where the Board of Directors considers pursuant to a reasoned resolution that such suspension is necessary to protect the general interests of the shareholders concerned.

In the event the calculation of the net asset value is suspended, the Company shall immediately and in an appropriate manner inform the shareholders who requested the subscription, conversion or redemption of the shares of the sub-fund(s) in question.

In the event the total net redemption /conversion applications received for a given sub-fund on the date of calculation of the net asset value concerns more than 10% of the net assets of the sub-fund in question, the Board of Directors may decide to reduce and/or defer the redemption/ conversion applications on a pro rata basis so as to reduce the number of shares redeemed/ converted to date to no more than 10% of the net assets of the sub-fund in question. Any redemption/ conversion applications thus deferred shall be given priority in relation to redemptions/conversion applications received on the next day of calculation of the net asset value, again subject to the aforementioned limit of 10% of the net assets.

In exceptional circumstances which could have a negative impact on shareholders' interests, or in the event of subscription, redemption or conversion applications exceeding 10% of a sub-fund's net assets, the Board of Directors reserves the right not to determine the value of a share until such time as the required purchases and sales of securities have been made on behalf of the sub-fund. In that event, subscription, redemption and conversion applications in the pipeline will be processed simultaneously on the basis of the net asset value so calculated.

Pending subscription, conversion and redemption applications may be withdrawn by written notification provided that such notification is received by the company prior to lifting of the suspension. Pending applications will be taken into account on the first calculation date following lifting of the suspension. If all pending applications cannot be processed on the same calculation date, the earliest applications shall take precedence over more recent applications.

Chapter III - Management and Supervision of the company

Art. 16. Directors. A Board of Directors comprised of at least three members shall manage the Company. Board members do not need to be Company shareholders.

The General Meeting of shareholders shall appoint them for a term of office of six years at most, which shall be renewable.

The General Meeting may remove a director from office at will.

If the seat of a director appointed by the General Meeting of shareholders become vacant, the directors still in office may temporarily appoint a director. In this case, the General Meeting shall make a permanent appointment at its next meeting.

Art. 17. Chairmanship and Board Meetings. The Board of Directors shall appoint a Chairman and possibly one or more Vice-Chairmen from amongst its members. It may also appoint a secretary who does not need to be a director.

The Board of Directors shall meet at the request of the Chairman or, if he is unable to act, a Vice-Chairman or two directors whenever this is in the Company's best interests, at the place, date and time specified in the notice of meeting. Any director who is unable to attend a Board meeting may appoint another director, in writing, telex, fax or any other means of electronic transmission, to represent him and to vote in his stead. A director may represent one or more of his colleagues.

Save for an emergency, all directors shall be given at least 24 hours' notice in writing of any Board meeting. In the event of an emergency, the nature and the reasons thereof shall be mentioned in the notice of meeting. There shall be no need for such notice of meeting if each director consents in writing or by cable, telegram, telex or fax to such waiver of notice. A specific notice of meeting shall not be required for a Board meeting held at a time and venue specified in a resolution that has already been adopted by the Board of Directors.

Board meetings shall be chaired by the Chairman or, in his absence, the eldest of the Vice-Chairmen, if any, or in their absence, the delegated director, if any, or in his absence, the eldest director attending the meeting.

The Board of Directors may conduct business and act only if the majority of directors are present or represented. Decisions shall be taken by a simple majority of votes by the directors attending the meeting or represented. If, during a Board meeting, there is a tie in voting for or against a decision, the person chairing the meeting shall have a casting vote.

All directors may participate at a Board meeting by telephone conference or by other like means of communications where all individuals attending said meeting can hear one another. Participation at a meeting by these means amounts to attendance in person at said meeting.

Notwithstanding the foregoing provisions, a Board decision may also be taken by circular letter. Such decision shall be approved by all directors who sign a single document or multiple copies thereof. Such decision shall have the same validity and force as if it had been taken at a meeting that had been duly convened and held.

The Chairman or the person who chairs the meeting in his absence shall sign the minutes of Board meetings.

Art. 18. Board powers. The Board of Directors shall have the broadest powers to carry out all acts of management or disposal in the Company's best interests. All powers not expressly reserved to the General Meeting under current law or these Articles of Association shall be the remit of the Board of Directors.

The Board of Directors, applying the principle of the spreading of risks, shall have the broadest powers to decide on the investment policy and investment restrictions for the Company and each of its sub-funds, in compliance with the Act.

With regard to third parties, the Company shall be validly committed by the joint signature of two directors or the sole signature of all individuals to whom powers of signature have been delegated by the Board of Directors.

Art. 19. Daily management. The Company's Board of Directors may delegate its powers relating to the daily management of the Company's business (including the right to act as the Company's authorised signatory) and to represent it for said management either to one or more directors or to one or more agents who need not necessarily be Company shareholders. Said individuals shall have the powers conferred on them by the Board of Directors. They may sub-delegate their powers, if authorised by the Board of Directors. The Board of Directors may also grant all special mandates by notarised power of attorney or by private power of attorney.

In order to reduce the operating and administrative expenses, while making it possible to achieve more extensive diversification of investments, the Board of Directors may decide that all or part of the Company's assets shall be jointly

managed with assets owned by other collective investment undertakings or that all or part of the assets of sub-funds, categories and/or sub-categories shall be jointly managed between them.

Art. 20. Investment policy. The Board of Directors, applying the principle of the spreading of risks, shall have the power to determine the investment policy of each of the Company's sub-funds and the guidelines to be followed in managing the Company, subject to the investment restrictions provided for under current law and those adopted by the Board of Directors.

Art. 21. Delegation of Management and Advice. The Company may enter into one or more management agreement (s), in the broadest sense of the term within the meaning of the Act, or consultancy agreements with any Luxembourg or foreign company within the limits and subject to the conditions authorised by law.

Art. 22. Invalidation clause. No contract and transaction that the Company may enter into with other companies or firms may be affected or invalidated by the fact that one or more directors or executive directors of the Company has/ have any interest whatsoever in such other company or firm or by the fact that he is a director, shareholder or partner, executive director or employee thereof.

The director or executive director of the Company who is a director, executive director or employee of a company or firm with which the Company signs contracts or otherwise does business shall not thereby be deprived of the right to deliberate, vote and act in connection with matters related to such contracts or such business. In the event a director or an executive director has a personal interest in a Company transaction, said director or executive director shall inform the Board of Directors of his personal interest and shall not deliberate or take part in the vote on said transaction. A report on said transaction and on the personal interest of such director or non-executive director shall be submitted at the next meeting of shareholders.

Art. 23. Company auditor. The accounting data set forth in the annual report drawn up by the Company shall be audited by an authorised company auditor who shall be appointed by the General Meeting for the term of office that it shall set and who shall be remunerated by the Company.

Chapter IV - General meetings

Art. 24. Representation. The duly formed meeting of the Company's shareholders shall represent all Company shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the Company's operations. Resolutions voted at such meetings shall be binding on all shareholders, regardless of the category or sub-category of shares they own. However, if the decisions concern exclusively the specific rights of shareholders of a sub-fund, a category or sub-category or if there is a risk of conflict of interest between the various sub-funds, said decisions must be taken by a general meeting representing the shareholders of said sub-fund, said category or sub-category.

Art. 25. General Meeting of shareholders. The Annual General Meeting of shareholders will be held at the Company's registered office or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg specified in the notice of meeting, on the fourth Thursday of April at 10.00 a.m. If said day is a legal public or banking holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next bank business day. The Annual General Meeting may be held abroad if the Board of Directors records, at its sole discretion, that this change of venue is necessary on account of exceptional circumstances.

All other General Meetings of shareholders shall be convened at the request either of the Board of Directors, or of shareholders representing at least one-tenth of the capital. They shall be held at the date, time and place specified in the notice of meeting.

Meetings shall be chaired by the Chairman of the Board of Directors or, in his absence, the eldest Vice-Chairman, if any, or in his absence, a delegated Director, if any, or, in his absence, one of the directors or any other person appointed by the Meeting.

Art. 26. Votes. Votes shall be on a one-share one-vote basis and all shares, regardless of the sub-fund to which they belong shall take an equal part in decision-making at the General Meeting. Fractional shares shall have no voting right.

All shareholders may attend meetings either in person or by appointing any other individual as a representative in writing, by cable, telegram, telex or fax.

Art. 27. Quorum and Majority conditions. Unless otherwise provided for under current law or these Articles of Association, the resolutions of the General Meeting of Shareholders shall be adopted by a simple majority of shareholders in attendance or represented; account shall not be taken of abstentions.

Chapter V - Financial year

Art. 28. Financial year. The financial year shall begin on 1 January of each year and end on the 31 December of the same year.

Art. 29. Allocation of the annual profit/loss. Dividends may be distributed provided that the Company's net assets at all times exceed the minimum capital provided for by law.

Following a proposal by the Board of Directors, the General Meeting of Shareholders shall decide, for each category/ sub-category of shares, on a dividend and the amount of the dividend to be paid to the distribution shares.

If it is in the interests of shareholders not to distribute a dividend, in view of market conditions, no distribution will be made.

The Board of Directors may, in accordance with current law, distribute interim dividends.

The Board of Directors may decide to distribute dividends in the form of new shares instead of dividends in cash, in accordance with the terms and conditions that it sets.

Dividends shall be paid in the currency of the sub-fund, unless the Board of Directors decides otherwise.

Chapter VI - Dissolution - Liquidation - Merger - Contribution

Art. 30. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting of Shareholders, ruling as for the amendment of the Articles of Association.

If the Company's capital falls to less than two thirds of the minimum legal capital, the directors may submit the question of the Company's dissolution to the General Meeting, which shall deliberate without a quorum by a simple majority of the shareholders in attendance or represented at the Meeting; account shall not be taken of abstentions. If the capital falls to less than one quarter of the minimum legal capital, the General Meeting shall also deliberate without a quorum, but the dissolution may be decided by the shareholders owning one quarter of the shares represented at the Meeting.

The Meeting must be convened to ensure that it is held within a forty-day period as from the date on which the net assets are recorded to be respectively less than two thirds or one quarter of the minimum capital.

Art. 31. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, it shall be liquidated by one or more liquidators, natural persons or legal entities that the General Meeting shall appoint and whose powers and fees it shall set.

The liquidators shall allocate the net proceeds of the liquidation of each sub-fund / category / sub-category between the shareholders of said sub-fund/ category / sub-category in proportion to the number of shares they own in said sub-fund, category or sub-category.

In the case of straightforward liquidation of the Company, the net assets will be distributed to the eligible parties in proportion to the shares held in the Company. Any assets not distributed within a maximum period of nine months effective from the date of the liquidation will be deposited at the Public Trust Office (Caisse de Consignation) until the end of the legally specified limitation period.

Art. 32. Liquidation, Merger, Transfer of sub-funds. The General Meeting of shareholders of a sub-fund may decide on:

- 1) either the pure and simple liquidation of said sub-fund,
- 2) or the closure of said sub-fund by transfer to another sub-fund of the Company,
- 3) or the closure of said sub-fund by transfer to another Luxembourg collective investment undertaking within the limits authorised by the Act.

In this case, no quorum shall be required and resolutions shall be adopted by a simple majority of shareholders in attendance or represented.

In the event of a transfer to a mutual fund (fonds commun de placement), the formal agreement of the shareholders concerned shall be required and the decision taken in relation to the transfer shall bind only the shareholders deciding in favour of said transfer.

The same decisions may be taken by the Board of Directors with the majority of its members in the following cases only:

- 1) when the net assets of the sub-fund concerned fall under a threshold deemed to be adequate for the efficient management of the sub-fund.
- 2) when substantial changes occur in the political, economic and social situation, or if such a move is in the best interest of the shareholders.

Decisions thus taken either by the General Meeting or by the Board of Directors shall be published in the press as provided for in the prospectus to inform the shareholders.

In the event of the closure of a sub-fund by transfer, the shareholders of said sub-fund shall have the right, for a one-month period as from the publication provided for in the previous paragraph, to request the redemption of their shares. In this case, they shall not be charged any redemption costs. Upon expiry of said period, the decision to transfer shall bind all of the shareholders of said sub-fund who have not used said right.

In the event of the pure and simple liquidation of a sub-fund, the net assets shall be distributed between the eligible parties in proportion to the assets they own in said sub-fund. The assets not distributed within nine months of the date of the decision to liquidate shall be deposited with the Public Trust Office (Caisse de Consignation) until the end of the legally specified limitation period.

Chapter VII - Final provisions

Art. 33. Deposit of Company assets. Insofar as required by law, the Company shall enter into a depository agreement with a bank or savings institution within the meaning of the Amended Act of 5 April 1993 relating to the supervision of the financial sector (the "Depository Bank").

The Depository Bank shall have the powers and responsibilities provided for by law.

If the Depository Bank wishes to withdraw, the Board of Directors shall endeavour to find a replacement within two months as from the date when the withdrawal became effective. The Board of Directors may terminate the depository agreement but may only terminate the Depository Bank's appointment if a replacement has been found.

Art. 34. Amendments of the Articles of Association. These Articles of Association may be amended by a General Meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting criteria required under current law and the requirements of these Articles of Association.

Art. 35. Statutory provisions. For all matters not governed by these Articles of Association, the parties refer to the Companies Act of 10 August 1915 and amendments thereto and to the Act of 20 December 2002 on collective investment undertakings and subsequent amendments."

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FORTIS FLEXI II, avec siège social à 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 130.737 et constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1924 du 8 septembre 2007.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures et Madame Nathalie Moroni, demeurant professionnellement à L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich, est élue présidente de l'Assemblée.

Madame Frédérique Vatriquant, demeurant professionnellement à L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich, est nommée scrutateur.

La Présidente et le scrutateur s'entendent pour que Monsieur Didier Lambert, demeurant professionnellement à L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich, soit nommé comme secrétaire.

La présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour publiée dans le Luxemburger Wort, la Voix et le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date des 22 juin et 8 juillet 2010.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Changement du nom de la Société en BNP Paribas Flexi II et modification comme suit de l'article 1 des statuts: «Il existe en vertu des présents Statuts (ci-après «les Statuts») une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sous la dénomination de «BNP Paribas Flexi II», en abrégé «BNPP Flexi II» (ci-après dénommée «la Société»). La dénomination complète et la dénomination abrégée pourront être utilisées indifféremment dans tous les documents officiels et commerciaux de la Société.»;

2) Transfert du siège social 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange et modification en conséquence de l'article 4 des statuts;

3) Modification comme suit de la seconde phrase du troisième paragraphe de l'article 4 des statuts: «Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg»;

4) Modification du titre de l'article 11 des statuts «Restrictions à l'acquisition d'actions de la Société» en «Restrictions à la détention d'actions de la Société»;

5) Modification de la méthode de valorisation des valeurs non cotées telle que prévue à l'article 14 (d) des statuts;

Modification de la méthode de valorisation des instruments financiers dérivés telle que prévue à l'article 14 (g) et (h) des statuts;

6) Réécriture du point (4) de l'article 14 des statuts décrivant les engagements de la Société;

7) Modification de l'article 14 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing);

8) Réécriture de l'article 15 des statuts concernant la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, de l'émission, de la conversion et du rachat des actions.

9) Réécriture de l'article 16 des statuts décrivant les administrateurs.

10) Modification du premier paragraphe de l'article 25 des statuts afin de tenir l'assemblée générale des actionnaires au siège social de la Société et non nécessairement à Luxembourg;

Modification de l'article 25 des statuts afin de permettre la convocation d'une assemblée des actionnaires à la demande du conseil d'Administration ou des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social;

11) Suppression des conditions de paiement de dividende mentionnées à l'article 29 des statuts;

12) Mise à jour des articles 31 et 32 des statuts précisant les conditions de mise en dépôt à la caisse de consignation des actifs non distribués en cas de liquidation d'un compartiment, d'une catégorie ou sous-catégorie;

13) Ajout des termes «et les lois modificatives» in fine de l'article 35 des statuts.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence qu'une action est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 21 juin 2010 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la Société en BNP Paribas Flexi II et modification comme suit de l'article 1 des statuts: «Il existe en vertu des présents Statuts (ci-après «les Statuts») une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sous la dénomination de «BNP Paribas Flexi II», en abrégé «BNPP Flexi II» (ci-après dénommée «la Société»). La dénomination complète et la dénomination abrégée pourront être utilisées indifféremment dans tous les documents officiels et commerciaux de la Société.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange et décide de modifier en conséquence de l'article 4 des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier comme suit la seconde phrase du troisième paragraphe de l'article 4 des statuts: «Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le titre de l'article 11 des statuts «Restrictions à l'acquisition d'actions de la Société» en «Restrictions à la détention d'actions de la Société».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la méthode de valorisation des valeurs non cotées telle que prévue à l'article 14 (d) des statuts.

L'assemblée décide de modifier la méthode de valorisation des instruments financiers dérivés telle que prévue à l'article 14 (g) et (h) des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide de réécrire le point (4) de l'article 14 des statuts décrivant les engagements de la Société.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing).

Huitième résolution

L'assemblée décide de réécrire l'article 15 des statuts concernant la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, de l'émission, de la conversion et du rachat des actions.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de réécriture l'article 16 des statuts décrivant les administrateurs.

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 25 des statuts afin de tenir l'assemblée générale des actionnaires au siège social de la Société et non nécessairement à Luxembourg.

L'assemblée décide de modifier l'article 25 des statuts afin de permettre la convocation d'une assemblée des actionnaires à la demande du conseil d'Administration ou des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social.

Onzième résolution

L'assemblée décide de supprimer les conditions de paiement de dividende mentionnées à l'article 29 des statuts.

Douzième résolution

L'assemblée décide de mettre à jour les articles 31 et 32 des statuts précisant les conditions de mise en dépôt à la caisse de consignation des actifs non distribués en cas de liquidation d'un compartiment, d'une catégorie ou sous-catégorie.

Treizième résolution

L'assemblée décide d'ajouter les termes «et les lois modificatives» in fine de l'article 35 des statuts.

Quatorzième résolution

L'assemblée décide l'adoption des statuts coordonnés, en accordance avec les modifications mentionnées ci-dessus, comme suit:

«Titre I^{er} - Dénomination - Durée - Objet - Siège de la société

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe en vertu des présents statuts (ci-après «les Statuts») une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sous la dénomination de «BNP PARIBAS FLEXI II», en abrégé BNPP Flexi II (ci-après dénommée «la Société»). La dénomination complète et la dénomination abrégée pourront être utilisées indifféremment dans tous les documents officiels et commerciaux de la Société.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds, récoltés dans le public par une offre publique ou privée, en valeurs mobilières de toutes espèces dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet dans le sens le plus large de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (ci-après la «Loi»).

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Howald-Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II - Capital social - Caractéristiques des actions

Art. 5. Capital social. Le capital social est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et est à tout moment égal à la valeur de l'actif net de la Société.

Le capital minimum est celui prévu par la Loi.

Art. 6. Compartiments d'actifs. Les actions seront, selon ce que le conseil d'administration décidera, de différentes classes (ci-après désignées par «compartiment»). Le produit de l'émission de chacun des compartiments sera placé en valeurs mobilières et autres actifs financiers liquides suivant la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration, compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la Loi et la réglementation en vigueur.

Art. 7. Catégories et Sous-catégories d'actions. Au sein d'un compartiment, le conseil d'administration peut établir des catégories et/ou sous-catégories d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des dividendes («actions de distribution») ou ne donnant pas droit à des dividendes («actions de capita-

lisation»), et/ou (ii) une structure spécifique de frais, et/ou (iii) toute autre spécificité applicable à une catégorie et/ou sous-catégorie d'actions.

Art. 8. Forme des actions. Toute action, quel que soit le compartiment, la catégorie ou la sous-catégorie dont elle relève, pourra être, sur décision du conseil d'administration, nominative ou au porteur.

Les actions au porteur pourront être émises sous la forme de certificats dans les formes qui seront déterminées par le conseil d'administration.

Les actions nominatives seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. L'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le compartiment, la catégorie et/ou la sous-catégorie à laquelle ces actions correspondent ainsi que le montant payé pour chacune de ces actions. Au cas où pareil actionnaire ne fournirait pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre par une déclaration écrite envoyée au siège social de la société ou à telle autre adresse qui pourra être fixée par la société. Tout transfert d'actions nominatives entre vifs ou à cause de mort sera inscrit au registre des actionnaires.

Le propriétaire d'actions nominatives recevra une confirmation d'inscription dans le registre ou, si le conseil d'administration l'autorise, un certificat représentatif de ses actions.

Les certificats d'actions portent la signature de deux administrateurs de la Société. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen de griffes. Elles resteront valables même dans le cas où les signataires perdraient leur pouvoir de signer après l'impression des titres. Toutefois, l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. Dans ce cas elle doit être manuscrite.

La remise et la livraison matérielle des certificats pourront être mises à la charge de l'actionnaire demandant l'émission matérielle de ces certificats. Le tarif éventuellement appliqué pour la livraison matérielle des titres sera précisé dans le prospectus.

Les certificats peuvent à tout moment être échangés contre des certificats de forme ou de coupure différente moyennant paiement par celui qui en fait la demande des frais entraînés par cet échange.

Dans les limites et conditions fixées par le conseil d'administration, les actions au porteur peuvent être converties en actions nominatives et inversement sur demande du propriétaire des actions concernées. Cette conversion peut donner lieu au paiement par l'actionnaire des frais entraînés par cet échange.

La conversion d'actions nominatives en actions au porteur sera effectuée par annulation des certificats d'actions nominatives, si de tels certificats ont été émis, et par émission d'un ou de plusieurs certificats d'actions au porteur en leur lieu et place, et une mention devra être faite au registre des actions nominatives constatant cette annulation. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée par annulation des certificats d'actions au porteur, et, s'il y a lieu, par émission de certificats d'actions nominatives en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre des actions nominatives constatant cette émission.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce que ce le mandataire ait été désigné.

Art. 9. Certificats perdus ou Endommagés. Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent, après leur remise à la Société, être échangés contre de nouveaux certificats sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront annulés sur-le-champ.

La Société peut mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'action et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

Art. 10. Emission des actions. Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation des actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire des actions du compartiment, de la catégorie / sous-catégorie concernés (ou le cas échéant, au prix initial de souscription spécifié dans le prospectus), augmentée éventuellement des frais et commissions qui seront fixés par le conseil d'administration.

Le prix de souscription sera payé dans un délai à déterminer par le conseil d'administration mais qui ne pourra excéder sept jours ouvrés bancaires à Luxembourg suivant la date à laquelle la valeur nette applicable a été déterminée.

Les demandes de souscriptions peuvent être suspendues dans les conditions et selon les modalités prévues aux présents Statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Sur décision du conseil d'administration, des fractions d'actions pourront être émises pour les actions nominatives ainsi que pour les actions au porteur qui seront comptabilisées au crédit du compte titre de l'actionnaire. Ces fractions d'actions donneront droit à un prorata de dividendes.

Le conseil d'administration pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières, en observant les prescriptions édictées par la législation en vigueur et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur de la Société et pour autant que de telles valeurs mobilières soient conformes aux politique et restrictions d'investissement du compartiment concerné tels que décrits dans le prospectus de la Société.

Art. 11. Restrictions à la détention d'actions de la Société. La Société pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale si cette possession constitue une infraction à la législation en vigueur ou est autrement préjudiciable à la Société.

Art. 12. Conversion des actions. Sauf restrictions spécifiques décidées par le conseil d'administration et indiquées dans le prospectus, tout actionnaire est autorisé à demander la conversion au sein d'un même compartiment ou entre compartiments de tout ou partie de ses actions d'une catégorie / sous-catégorie en actions d'une même ou d'une autre catégorie / sous-catégorie.

Le prix de conversion des actions sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux catégories / sous-catégories d'actions concernées, calculée le même Jour d'Évaluation et en tenant compte éventuellement des frais et commissions qui seront fixés par le conseil d'administration.

Au cas où une conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie / sous-catégorie d'actions déterminée en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société pourra obliger cet actionnaire à convertir toutes ses actions relevant de cette catégorie / sous-catégorie.

Les actions dont la conversion a été effectuée seront annulées.

Les demandes de conversions peuvent être suspendues dans les conditions et modalités prévues aux présents Statuts.

Art. 13. Rachat des actions. Tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient, selon les modalités fixées par le conseil d'administration dans le prospectus et dans les limites imposées par la Loi et par les présents Statuts.

Le prix de rachat sera payé dans un délai à déterminer par le conseil d'administration mais qui ne pourra excéder sept jours ouvrés bancaires à Luxembourg suivant la date à laquelle la valeur nette applicable a été déterminée.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action du compartiment, de la catégorie / sous-catégorie concernés, diminuée éventuellement des frais et commissions qui seront fixés par le conseil d'administration.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie / sous-catégorie d'actions en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société pourra obliger cet actionnaire au rachat de toutes ses actions relevant de cette catégorie d'actions / sous-catégorie.

Le conseil d'administration aura le droit de satisfaire au paiement du prix de rachat de chaque actionnaire consentant, par attribution en nature de valeurs mobilières du compartiment concerné pour autant que les actionnaires subsistants ne subissent pas de préjudice et qu'un rapport d'évaluation du réviseur de la Société soit établi. La nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sera déterminé par le gestionnaire dans le respect de la politique et des restrictions d'investissement du compartiment concerné.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

Les demandes de rachats peuvent être suspendues dans les conditions et selon les modalités prévues aux présents Statuts.

Art. 14. Valeur nette d'inventaire. La valeur de l'actif net et la valeur nette d'inventaire des actions de chaque compartiment, catégorie et sous-catégorie d'actions de la Société ainsi que les prix d'émission, de conversion et de rachat seront déterminés par la Société au moins une fois par mois, suivant une périodicité à fixer par le conseil d'administration.

La valeur de l'actif net de chaque compartiment est égale à la valeur totale des actifs de ce compartiment moins les dettes de ce compartiment.

La valeur nette d'inventaire par action est obtenue en divisant les actifs nets du compartiment concerné par le nombre d'actions émises au titre de ce compartiment, compte tenu, s'il y a lieu, de la ventilation des actifs nets de ce compartiment entre les différentes catégories et sous-catégories d'actions du compartiment concerné.

Cette valeur nette sera exprimée dans la monnaie d'expression du compartiment concerné ou en toute autre devise que pourra choisir le conseil d'administration.

Le jour auquel la valeur nette sera déterminée est désigné dans les présents Statuts comme «Jour d'Évaluation».

Les modalités d'évaluation seront déterminées comme suit:

Les actifs de la Société comprendront notamment:

- (1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus non encore touchés et les intérêts courus sur ces dépôts jusqu'au jour de paiement;
- (2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes à recevoir (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);
- (3) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;
- (4) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société en avait connaissance;
- (5) tous les intérêts échus non encore perçus et tous les intérêts produits jusqu'au jour de paiement par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- (6) les frais d'établissement de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;
- (7) tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Sans préjudice de ce qui peut être spécifié pour un compartiment, une catégorie et/ou une sous-catégorie, la valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(b) la valeur des parts d'organismes de placement collectif sera déterminée suivant la dernière valeur nette d'inventaire disponible;

(c) l'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, et, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur; si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le conseil d'administration estimera avec prudence et bonne foi;

(d) Les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par un professionnel qualifié désigné à cette fin par le conseil d'administration en accord avec la banque dépositaire.

(e) Les valeurs exprimées en une autre devise que la devise d'expression du compartiment concerné seront converties sur la base du taux de change applicable au jour d'évaluation.

Le conseil d'administration est habilité à établir ou modifier les règles relatives à la détermination des cours d'évaluation pertinents. Les décisions prises à cet égard seront reflétées dans le Prospectus;(g) Les instruments financiers dérivés utilisés seront évalués selon les règles décidées par le conseil d'administration et indiquées dans le prospectus. Ces règles seront préalablement approuvées par le réviseur de la Société et les autorités de contrôle

(f) Les engagements de la Société comprendront notamment:

- (1) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;
- (2) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature (y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés);
- (3) toutes réserves, autorisées ou approuvées par le conseil d'administration, notamment celles qui avaient été constituées en vue de faire face à une moins-value potentielle sur certains investissements de la Société;
- (4) tout autre engagement de la Société, de quelque nature qu'il soit, à l'exception de ceux représentés par les moyens propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces autres engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, comprenant, sans limitation, les frais de modification des statuts, du Prospectus ou de tout autre document relatif à la Société, les commissions de gestion, performance ainsi que les autres frais et dépenses extraordinaires, toutes taxes, impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et les bourses de valeurs, les frais financiers, bancaires ou de courtage encourus lors de l'achat ou de la vente d'avoirs ou autrement. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société tiendra compte prorata temporis des dépenses, administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique.

Les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie seront imputés aux différents compartiments, catégories ou sous-catégories à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs. Chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du jour d'évaluation s'appliquant au

rachat de cette action et son prix sera, à partir de la clôture de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme engagement de la Société. Chaque action à émettre par la Société en conformité avec des demandes de souscription reçues sera traitée comme étant émise à partir de la clôture du jour d'évaluation de son prix d'émission et son prix sera traité comme un montant dû à la Société jusqu'à ce qu'il ait été reçu par elle. Dans la mesure du possible, il sera tenu compte de tout investissement ou désinvestissement décidé par la Société jusqu'au jour d'évaluation.

S'il estime que la valeur nette d'inventaire calculée n'est pas représentative de la valeur réelle des actions de la Société, ou si depuis son calcul il y a eu d'importants mouvements sur les marchés concernés, le conseil d'administration peut décider de procéder, le même jour, à sa mise à jour et déterminera une nouvelle valeur nette d'inventaire avec prudence et bonne foi.

Art. 15. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, de l'émission, de la conversion et du rachat des actions.

Le conseil d'administration est autorisé à suspendre temporairement et avec effet immédiat le calcul de la valeur des actifs nets d'un ou plusieurs compartiments, ainsi que les émissions, conversions et rachats dans les cas suivants:

(a) pendant toute période durant laquelle un ou plusieurs marchés de devises ou une bourse de valeurs qui sont les marchés ou bourse principaux où une portion substantielle des investissements du compartiment à un moment donné est cotée, se trouvent fermés, sauf pour les jours de fermeture habituels, ou pendant laquelle les échanges y sont sujets à des restrictions importantes ou suspendus;

(b) lorsque la situation politique, économique, militaire, monétaire, sociale, ou tout événement de force majeure, échappant à la responsabilité ou au pouvoir de la Société, rend impossible de disposer de ses avoirs par des moyens raisonnables et normaux, sans porter gravement préjudice aux intérêts des actionnaires;

(c) pendant toute rupture des communications normalement utilisées pour déterminer le prix de n'importe quel investissement de la Société ou des prix courants sur un marché ou une bourse quelconque;

(d) lorsque des restrictions de change ou de mouvement de capitaux empêchent d'opérer des transactions pour compte de la Société ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs de la Société ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux;

(e) dès une prise de décision de liquider soit la Société, soit un ou plusieurs compartiments;

(f) en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration, au sein, par ou dans un ou plusieurs des compartiments de la Société et durant un délai maximum de deux jours ouvrés bancaires à Luxembourg;

(g) ainsi que dans tous les cas où le conseil d'administration estime par une résolution motivée qu'une telle suspension est nécessaire pour sauvegarder l'intérêt général des actionnaires concernés.

En cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, la Société informera immédiatement de manière appropriée les actionnaires ayant demandé la souscription, la conversion ou le rachat des actions du ou des compartiments concernés.

Au cas où le total des demandes nettes de rachat/conversion reçues au titre d'un compartiment visé à un jour de calcul de la valeur nette d'inventaire donné porte sur plus de 10% des actifs nets du compartiment concerné, le conseil d'administration peut décider de réduire et/ou de différer les demandes de rachat/conversion présentées au prorata de manière à réduire le nombre d'actions remboursées/converties à ce jour jusqu'à 10% des actifs nets du compartiment concerné. Toute demande de rachat/conversion ainsi différée sera reçue prioritairement par rapport aux demandes de rachat/conversion reçues au prochain jour de calcul de la valeur nette d'inventaire, sous réserve toujours de la limite précitée de 10% des actifs nets.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des actionnaires, ou en cas de demandes de souscription, rachat ou conversion supérieures à 10% des actifs nets d'un compartiment, le conseil d'administration se réserve le droit de ne fixer la valeur d'une action qu'après avoir effectué, dès que possible, pour le compte du compartiment, les achats et ventes de valeurs mobilières qui s'imposent. Dans ce cas, les demandes de souscription, rachat et conversion en instance d'exécution seront traitées simultanément sur base de la valeur nette ainsi calculée. Les demandes de souscription, conversion et de rachat en suspens pourront être révoquées par notification écrite pour autant que celle-ci soit reçue par la Société avant la cessation de la suspension. Ces demandes seront prises en considération le premier Jour d'Évaluation faisant suite à la cessation de la suspension. Dans l'hypothèse où l'ensemble des demandes en suspens ne peut être traité lors d'un même Jour d'Évaluation, les demandes les plus anciennes auront priorité sur les demandes les plus récentes.

Titre III - Administration et Surveillance de la société

Art. 16. Administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période de six ans au plus, renouvelable

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 17. Présidence et Réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et éventuellement un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du Président ou, en cas d'empêchement, d'un vice-président, ou de deux administrateurs chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, aux lieu, date et heure indiqués dans l'avis de convocation. Tout administrateur empêché peut donner, par écrit, télex, télécopie ou tout autre moyen de transmission électronique, à un autre administrateur délégation pour le représenter et voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sous la présidence de son Président, ou à défaut du plus âgé de ses vice-présidents s'il y en a ou, à défaut de l'administrateur délégué s'il y en a un, ou à défaut de l'administrateur le plus âgé présent à la réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire. Cette décision recueillera l'accord de tous les administrateurs dont les signatures seront apposées soit sur un seul document, soit sur des exemplaires multiples de celui-ci. Une telle décision aura la même validité et la même vigueur que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil régulièrement convoquée et tenue.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le Président ou par la personne qui aura assumé la présidence en son absence.

Art. 18. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la législation en vigueur ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toutes les personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 19. Gestion journalière. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi qu'à la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion soit à un ou plusieurs administrateurs soit à un ou plusieurs agents qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. Ces personnes auront les pouvoirs qui leur auront été conférés par le conseil d'administration. Elles peuvent, si le conseil d'administration l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs. Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Dans le but de réduire les charges opérationnelles et administratives tout en permettant une plus grande diversification des investissements, le conseil d'administration peut décider que tout ou partie des actifs de la Société seront cogérés avec des actifs appartenant à d'autres organismes de placement collectif ou que tout ou partie des actifs des compartiments, catégories et / ou sous-catégories seront cogérés entre eux.

Art. 20. Politique d'investissement. Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement de chaque compartiment de la Société ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par la législation en vigueur et celles adoptées par le conseil d'administration.

Art. 21. Délégation de Gestion et Conseils. La Société pourra conclure un ou plusieurs contrat(s) de délégation de gestion au sens le plus large du terme au sens de la Loi ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère dans les limites et sous les conditions autorisées par la Loi.

Art. 22. Clause d'invalidation. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé.

L'administrateur ou directeur de la Société qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur ou directeur aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 23. Réviseur d'entreprises. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un Réviseur d'Entreprises agréé qui sera nommé par l'Assemblée Générale pour le terme qu'elle fixera et qui sera rémunéré par la Société.

Titre IV - Assemblées générales

Art. 24. Représentation. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Les résolutions prises à une telle assemblée s'imposeront à tous les actionnaires, indépendamment de la catégorie ou sous-catégorie d'actions qu'ils détiennent. Toutefois, si les décisions concernent exclusivement les droits spécifiques des actionnaires d'un compartiment, d'une catégorie ou d'une sous-catégorie ou s'il existe un risque de conflit d'intérêt entre différents compartiments, ces décisions devront être prises par une assemblée générale représentant les actionnaires de ce compartiment, de cette catégorie ou de cette sous-catégorie.

Art. 25. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois d'avril à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvré bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles requièrent ce déplacement.

Les autres assemblées générales d'actionnaires sont convoquées à la demande soit du conseil d'administration, soit d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social. Elles se tiendront aux date, heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Toute assemblée sera présidée par le Président du conseil d'administration ou à défaut par le plus âgé des vice-présidents s'il y en a, ou à défaut par l'Administrateur délégué s'il y en a, ou à défaut par un des administrateurs ou toute autre personne désignée par l'Assemblée.

Art. 26. Votes. Toute action entière donne droit à une voix et toutes les actions, quel que soit le compartiment dont elles relèvent, concourent de façon égale aux décisions à prendre en assemblée générale. Les fractions d'actions seront sans droit de vote.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées soit personnellement soit en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Art. 27. Quorum et Conditions de majorité. Sauf dispositions contraires de la législation en vigueur ou des présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées, compte non tenu des abstentions.

Titre V - Année sociale

Art. 28. Année sociale. L'année sociale commence le 1 janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 29. Répartition du résultat annuel. Des distributions de dividendes peuvent être effectuées pour autant que l'actif net de la Société demeure à tout moment supérieur au capital minimum prévu par la Loi.

L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur proposition du conseil d'administration, pour chaque catégorie / sous-catégorie d'actions, tant de l'opportunité que du montant du dividende à verser aux actions de distribution.

S'il est dans l'intérêt des actionnaires de ne pas distribuer de dividende, compte tenu des conditions du marché, aucune distribution ne sera faite.

Le conseil d'administration peut, conformément à la législation en vigueur, procéder à des paiements d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration pourra décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions nouvelles au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions qu'il déterminera.

Les dividendes seront payés dans la devise du compartiment, sauf stipulation contraire décidée par le conseil d'administration.

Titre VI - Dissolution - Liquidation - Fusion - Apport

Art. 30. Dissolution de la Société. La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications de statuts.

Si le capital de la Société devient inférieur aux deux tiers du capital minimum légal, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale qui délibère sans condition de présence et qui décide à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée, compte non tenu des abstentions. Si le capital devient inférieur au quart du capital minimum légal, l'assemblée générale délibérera également sans condition de présence, mais la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

La convocation à l'assemblée doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

Art. 31. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation de la Société par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le produit net de liquidation de chaque compartiment, catégorie / sous-catégorie sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires du compartiment, de la catégorie / sous-catégorie concernés en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans ces compartiment, catégorie / sous-catégorie.

En cas de liquidation pure et simple de la Société les avoirs nets seront distribués aux parties éligibles proportionnellement aux actions détenues. Les avoirs non distribués dans un délai de neuf mois à dater de la décision de mise en liquidation seront déposés à la Caisse de Consignation jusqu'à la fin de la prescription légale.

Art. 32. Liquidation, Fusion, Apport de compartiments. L'assemblée générale des actionnaires d'un compartiment peut décider:

- 1) soit de la liquidation pure et simple dudit compartiment;
- 2) soit de la fermeture dudit compartiment par apport à un autre compartiment de la Société;
- 3) soit de la fermeture dudit compartiment par apport à un autre Organisme de Placement Collectif de droit luxembourgeois dans les limites autorisées par la Loi.

Dans ce cas, aucun quorum de présence n'est exigé et les résolutions sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

En cas d'apport à un fond commun de placement, l'accord formel des actionnaires concernés sera requis et la décision prise quant à l'apport n'engagera que les actionnaires qui se seront prononcés en faveur dudit apport.

Les mêmes décisions peuvent être prises par le conseil d'administration à la majorité de ses membres, dans les cas suivants uniquement:

- 1) lorsque les actifs nets du compartiment concerné deviennent inférieurs à un seuil jugé suffisant pour assurer une gestion efficiente du compartiment;
- 2) lorsque interviennent des changements substantiels de la situation politique, économique et sociale, ainsi que lorsque l'intérêt des actionnaires le justifie.

Les décisions ainsi prises soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration, feront l'objet de publication dans la presse telle que prévu dans le prospectus pour les avis aux actionnaires.

En cas de fermeture d'un compartiment par apport, les actionnaires de ce compartiment auront la faculté, durant une période d'un mois à partir de la publication prévue au précédent paragraphe, de demander le rachat de leurs parts. Dans ce cas, aucun frais de rachat ne leur sera imputé. A l'expiration de ce délai, la décision d'apport engage l'ensemble des actionnaires de ce compartiment qui n'auront pas fait usage de cette faculté.

En cas de liquidation pure et simple d'un compartiment les avoirs nets seront distribués aux parties éligibles proportionnellement aux actions détenues dans les compartiments concernés. Les avoirs non distribués dans un délai de neuf mois à dater de la décision de mise en liquidation seront déposés à la Caisse de Consignation jusqu'à la fin de la prescription légale.

Titre VII - Dispositions finales

Art. 33. Dépôt des avoirs de la Société. Dans la mesure requise par la Loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier (la «Banque Dépositaire»).

La Banque Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi.

Si la Banque Dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans deux mois à partir de la date où la démission devient effective. Le conseil d'administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer la Banque Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 34. Modifications des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la législation en vigueur et par les prescriptions des présents Statuts.

Art. 35. Dispositions légales. «Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et les lois modificatives.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. MORONI, F. VATRIQUANT, D. LAMBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/34042. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010120574/1087.

(100136803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Eva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 86.208.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010120559/10.

(100136946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Finnhamn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010120561/11.

(100136463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Finnhamn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.792.

Par résolutions prises en date du 18 août 2010, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 15 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010120562/13.

(100136871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

**Procap CP S.A., Société Anonyme,
(anc. Elocap Lux S.A.).**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach.
R.C.S. Luxembourg B 119.842.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 31 mars 2010

5^{ème} Résolution:

L'actionnaire unique prend acte de la fin du mandat de Commissaire de la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

L'Actionnaire Unique décide de nommer avec effet immédiat la société H.R.T. REVISION S.A., Société anonyme ayant son siège social au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, au poste de Commissaire de la société et fixe l'échéance de son mandat lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour PROCAP CP S.A.

(Anc. ELOCAP LUX S.A.)

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010121879/20.

(100137209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Ferralux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. Am Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 26.233.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832, L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010120564/12.

(100136522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Ferronav S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 125.812.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120565/10.

(100136981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

DELFILUX, Financière Louis Delhaize Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 21.807.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120567/10.

(100137050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Finproject S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 95.876.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Finproject S.A.
Signature

Référence de publication: 2010120568/12.

(100136787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Fisher Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120569/10.

(100136776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120570/10.

(100136777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Flèches S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 132.845.

Les comptes annuels au 31/03/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010120572/9.

(100136726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Garage FEYEREISEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8706 Useldange, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 93.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010120578/9.

(100137046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

GE-Systems, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 29, boulevard Prince Félix.
R.C.S. Luxembourg B 41.327.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010120583/11.

(100136918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Grafias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010120579/11.

(100136464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Grafias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.222.

Par résolutions prises en date du 17 août 2010, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 15 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010120580/13.

(100136872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.388.

Par résolutions prises en date du 16 août 2010, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 15 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010120581/13.

(100136880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Garro Immobilière s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 121.654.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 31 mai 2010 que l'associé existant de la société GARO IMMOBILIERE SARL

Claude JANS, demeurant à L – 9651 Eschweiler/Wiltz, 4, Rue Tom

a transféré avec effet au 31 mai 2010 ses 50 (cinquante) parts sociales de la société d'une valeur de 140,00 € (cent quarante euros) chacune à:

la société anonyme MSJCG PARTICIPATIONS S.A., avec siège à L – 9651 Eschweiler/Wiltz, 4, Rue Tom, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch sous le numéro B 139 033.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eschweiler/Wiltz, le 31 mai 2010.

GARO IMMOBILIERE SARL

Les gérants

Référence de publication: 2010120582/18.

(100136667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Geofelt, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 62.166.

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GEOFELT», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 9 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 189 du 30 mars 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc MAYER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Nicole ANGELSEN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Annulation de 580 actions propres détenues par la société au 30 juin 2010.

2.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

3.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'annuler les 580 (cinq cent quatre-vingts) actions que la Société détient au 30 juin 2010, de sorte que le capital social est diminué de 9.280 EUR (neuf mille deux cent quatre-vingts Euros) pour le ramener de EUR 95.200 (quatre-vingt-quinze mille deux cents Euros) à EUR 85.920 (quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt euros) représenté par 5.370 (cinq mille trois cent soixante-dix) actions de EUR 16 (seize euros) chacune.

L'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social souscrit et entièrement libéré est fixé à EUR 85.920 (quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt euros) représenté par 5.370 (cinq mille trois cent soixante-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 16 (seize euros) chacune. Les actions sont nominatives.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Marc MAYER, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, né à Luxembourg le 17 septembre 1951.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, A. SIEBENALER, N. ANGELSEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33708 Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010120584/64.

(100136924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Global Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 67.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2010120586/10.

(100136476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BIP PD Ports Capital Management 1 S.à r.l.).

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.388.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Brookfield Infrastructure UK Holdings (Cayman) LP a company incorporated under the laws of Cayman Islands having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands registered with the register of the Secretary of State Cayman Islands. - division of corporations(the "Sole Partner");

in its capacity as a Sole Partner of "BIP PD Ports Capital Management 1 S.à r.l.", a "Société à responsabilité limitée", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 149 388, incorporated by deed on the 10th day of November 2009, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2431 of December 14, 2009 and whose Articles of Association have been amended by deed of notary Joseph Elvinger, enacted on February 24, 2010, published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 751 dated April 10, 2010 (the "Company"), hereby takes the following written resolution in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Partner is represented at the meeting by Mrs Rachel UHL, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The 12,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Partner has been duly informed.

The Sole Partner through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

105639

Agenda

1.- Amendment of the name of the Company from "BIP PD Ports Capital Management 1 S.à r.l." into "Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l.";

2.- Amendment of Article 2 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above change.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Partner exercising the powers devolved to the general meeting of partners decides to change the name of the Company, from "BIP PD Ports Capital Management 1 S.à r.l." into "Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l.".

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Partner decides to amend Article two of the Articles of Association, to read as follows:

“ **Art. 2.** The Company’s name is "Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l.."”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, have been estimated at about two thousand euros.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L’an deux mille neuf, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Apparaît:

Brookfield Infrastructure UK Holdings (Cayman) LP, une société ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (l’"Associé Unique");

en qualité d’Associé Unique de la société à responsabilité limitée "BIP PD Ports Capital Management 1 S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 149 388, constituée suivant acte du 10 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2431 du 14 décembre 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité le 24 février 2010, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 751 du 10 avril 2010 (la «Société»), adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l’article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L’Associé Unique est représenté par Madame Rachel UHL, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les 12,000 parts sociales, représentant l’intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont l’Associé unique a été préalablement informé.

L’Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d’acter que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification du nom de la Société de "BIP PD Ports Capital Management 1 S.à r.l." à "Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l.";

2.- Modification de l’article 2 des Statuts de la Société afin de refléter le changement ci-dessus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’assemblée, cette dernière prend à l’unanimité les résolutions suivantes:

105640

Première résolution:

L'Associé Unique exerçant les pouvoirs transmis à l'assemblée générale des associés décide de changer le nom de la Société, de "BIP PD Ports Capital Management 1 S.à r.l." en "Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l.";

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera "Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l.".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 août 2010. Relation: LAC/2010/37663. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010120501/103.

(100136859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

MP Confect, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4795 Linger, 12, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 155.275.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alain ALF, Agent immobilier, né à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1973, demeurant à L-4795 Linger, 12, rue du Bois,

agissant en son nom personnel.

2.- Madame Manuela BECKER, employée communale, née à Differdange, le 30 juin 1971, demeurant à L-4795 Linger, 12, rue du Bois,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de: "MP CONFECT".

Art. 3. Le siège social est établi à Linger (Commune de Bascharage).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet le commerce de vêtements et accessoires.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas pré-visés aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille dix.

Souscription et Libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Alain ALF, le comparant sub 1)	45 parts
2.- Madame Manuela BECKER, la comparante sub 2)	55 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme approximative de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4795 Linger, 12, rue du Bois.

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain ALF, Agent immobilier, né à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1973, demeurant à L-4795 Linger, 12, rue du Bois, pré-qualifié.

La société est valablement engagée par la signature unique du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Alf, M. Becker, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10618. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120661/133.

(100136853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.388.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59555 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010120502/11.

(100136880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management SCA, Société en Commandite par Actions,

(anc. BIP PD Ports Capital Management SCA).

Capital social: GBP 60.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.915.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Brookfield Infrastructure UK Holdings (Cayman) LP a company incorporated under the laws of Cayman Islands having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands registered with the register of the Secretary of State Cayman Islands. - division of corporations;

BIP Bermuda Holdings I Limited a company incorporated under the laws of Cayman Islands having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, registered in Bermuda under registration number 41037;

BIP PD Ports Capital Management 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 149.388;

in their capacities as Shareholders (the "Shareholders") of "BIP PD Ports Capital Management SCA ", a société en commandite par actions, established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 151.915, incorporated by deed on the 12th day of November 2009, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 868 of April 27, 2010 and whose Articles of Association have been amended by deed of notary Joseph Elvinger, enacted on November 18, 2009, published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 849 dated April 23, 2010 (the "Company"), hereby takes the following written resolution in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Shareholders are represented at the meeting by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The 29,999 ordinary shares, 1 management share and 30,000 Mandatory Redeemable Preferred Shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed.

The Shareholders through their proxy holder request the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Amendment of the name of the Company from "BIP PD Ports Capital Management SCA" into "Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management SCA";
- 2.- Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above change.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The Shareholders exercising the powers devolved to the general meeting of partners decides to change the name of the corporation, from “BIP PD Ports Capital Management SCA” into “Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management SCA”.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders decide to amend Article one of the Articles of Association, to read as follows:

“ **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management SCA" (hereinafter the “Company”)”.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, have been estimated at about two thousand euros.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Apparaît:

Brookfield Infrastructure UK Holdings (Cayman) LP, une société constituée sous les lois des Iles Caïmans ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans , enregistrée auprès du registre du Secrétaire d'Etat des Iles Cayman – division des sociétés;

BIP Bermuda Holdings I Limited, une société constituée sous les lois des Iles Caïmans ayant son siège social au Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, enregistrée auprès du registre du Secrétaire d'Etat des Bermudes – division des sociétés – sous le numéro d'authentification 41037;

BIP PD Ports Capital Management 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 149 388;

en qualité d'Actionnaires (les “Actionnaires”) de la société en commandite par actions "BIP PD Ports Capital Management SCA", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 151.915, constituée suivant acte du 12 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 868 du 27 avril 2010 et dont les statuts on été modifiés suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité le 18 novembre 2009, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 849 du 23 avril 2010 (la «Société»), adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Les Actionnaires sont représentés par Madame Rachel UHL, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu des procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les 29,999 actions ordinaires, une action de Commandité et 30,000 actions préférentielle rachetable représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Actionnaires ont été préalablement informé.

Les Actionnaires représentés par leur mandataire prient le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification du nom de la Société de "BIP PD Ports Capital Management SCA" à "Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management SCA";

2.- Modification de l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter le changement ci-dessus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Actionnaires exerçant les pouvoirs transmis à l'assemblée générale des associés décide de changer le nom de la Société, de "BIP PD Ports Capital Management SCA" en "Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management SCA";

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les Actionnaires décident de modifier l'article un des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}**. Il est nommé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination "Brookfield Infrastructure Partners PD Ports Capital Management SCA" (ci-après la «Société»).".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 août 2010. Relation: LAC/2010/37662. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010120503/122.

(100136706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Colonnade Holdco N° 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Colonnade Holdco N° 10 S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010120511/11.

(100136977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Investex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.852.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 août 2010.

Résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de la réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I. C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010120612/18.

(100137069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.417.

—
Extrait de la résolution des associés du 16 août 2010

Est nommé gérant supplémentaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

- Monsieur Gerdy ROOSE, conseiller fiscal, demeurant au 20, rue des Vignes, L-5657 Mondorf-les-Bains.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120512/14.

(100136528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Covidien Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.111.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120513/11.

(100136996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Camping Bissen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9659 Heiderscheidergrund, 11, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 99.987.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010120517/9.

(100137040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

European Seafood 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.880.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.324.

—
Il résulte des actes de la Société qu'un de ses associés a changé d'adresse:

RI SEAFOOD EUROPE LLC a comme nouvelle adresse: 3166 Mathieson Drive Atlanta, GA 30305

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN SEAFOOD 1 S.à r.l.
Société à Responsabilité Limitée
Eric Scussel
Gérant

Référence de publication: 2010120547/15.

(100137068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Canalmusic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 69.882.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010120518/10.

(100136681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Carcontact s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8707 Useldange, 15, rue de Schandel.

R.C.S. Luxembourg B 96.490.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010120519/9.

(100137041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Claravallis s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9707 Clervaux, 3, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.354.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120522/10.

(100136557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Colombus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.776.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Colombus Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010120523/12.

(100136784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

L. J. Immobilière s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 137.471.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 31 mai 2010 que l'associé existant de la société L.J. IMMOBILIERE SARL

IMMOBILIERE C. JANS & ASSOCIES S.A., avec siège à L – 9651 Eschweiler/Wiltz, 4, Rue Tom
a transféré avec effet au 31 mai 2010 ses 100 (cent) parts sociales de la société d'une valeur de 100,00 € (cent euros)
chacune à:

la société anonyme MSJCG PARTICIPATIONS S.A., avec siège à L – 9651 Eschweiler/Wiltz, 4, Rue Tom, inscrite auprès
du Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch sous le numéro B 139 033.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eschweiler/Wiltz, le 31 mai 2010.

L.J. IMMOBILIERE SARL

Les gérants

Référence de publication: 2010120626/18.

(100136669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Colprassur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8526 Colpach-Bas, 15, Uewerpallenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.881.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010120524/9.

(100137042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Débosselage Mobile s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 132.030.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010120531/9.

(100137044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

DH O Alpha Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.557.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120533/10.

(100136759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

DH O Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.128.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120535/10.

(100136814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Duferco Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 155.276.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59643 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010120539/10.

(100137006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.
